



FCT Mag

Premier magazine d'information sur la décentralisation et le développement des territoires au Togo

ACTUALITÉS

44ème CONGRES DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES MAIRES FRANCOPHONES A LAUSANNE P.7



ACTUALITÉS

PREVENTION DES INCENDIES DES MARCHÉS COMMUNAUX AU TOGO. P.6

ECHO DE LA DECENTRALISATION

FACT 2021- 2023 : LE ST-CG-FACT FAIT UN BILAN DES ACTIVITES MENEES P.14



FCT Mag

Chaque semestre, le FCT Mag vous propose un nouveau numéro, pour vous informer et partager avec vous les expériences des communes togolaises.



**ACCÉDEZ
A L'ACTUALITE ET AUX
CONTENUS DE REFERENCE
OÙ ET QUAND VOUS VOLEZ**

Presidente de la FCT

Mme. Yawa KOUIGAN

Secrétaire Exécutif de la FCT

Dr. Koumtchane SIANGOU

Directrice de publication

Diane Yoguibé MINLEKIB

Infographiste

Mazaabalo Pascal AMOUGNOM L.

Collaborateurs

Yawo SANKARDJA,
Esso TCHA-KOLOWOU,
Abdouh-Moumouni ADAM.

N° Récépissé

0651/07/09/2022/HAAC

 sefct2020@gmail.com

  93 82 43 62

 Préfecture du Golfe
01 BP : 1298 Lomé1-TOGO

 Faïtière des Communes du Togo

 Faïtière des Communes du Togo

 @FCT228

 @FCT228

SOMMAIRE

- 05 EDITORIAL
- 06 ACTUALITES
- 12 ECHO DE LA DECENTRALISATION
- 24 INFOS DES COMMUNES
- 40 GENRE ET DEVELOPPEMENT
- 44 INTERVIEW
- 46 CULTURE

RÉGION DES SAVANES

16

COMMUNES

- ASSOLI 1
- ASSOLI 2
- ASSOLI 3
- DOUFELGOU 1
- DOUFELGOU 2
- DOUFELGOU 3
- BINAH 1
- BINAH 2
- KOZAH 1
- KOZAH 2
- KOZAH 3
- KOZAH 4
- DANKPEN 1
- DANKPEN 2
- DANKPEN 3

- TANDJOUARE 1
- TANDJOUARE 2
- OTI SUD 1
- OTI SUD 2
- OTI 1
- OTI 2
- KPENDJAL OUEST 1
- KPENDJAL OUEST 2
- KPENDJAL 1
- KPENDJAL 2
- TÔNE 1
- TÔNE 2
- TÔNE 3
- TÔNE 4
- CINKASSE 1
- CINKASSE 2

RÉGION DE LA KARA

22

COMMUNES

- BASSAR 1
- BASSAR 2
- BASSAR 3
- BASSAR 4
- KERAN 1
- KERAN 2
- KERAN 3

- HAHO 1
- HAHO 2
- HAHO 3
- HAHO 4
- WAWA 1
- WAWA 2
- WAWA 3
- AMOU 1
- AMOU 2
- AMOU 3
- OGOU 1
- OGOU 2
- OGOU 3
- OGOU 4
- KLOTO 1
- KLOTO 2
- KLOTO 3
- KPELE 1
- KPELE 2
- AKEBOU 1
- AKEBOU 2
- DANYI 1
- DANYI 2
- AGOU 1
- AGOU 2
- MOYEN- MONO 1
- MOYEN-MONO 2
- EST-MONO 1
- EST-MONO 2
- EST-MONO 3

RÉGION CENTRALE

15

COMMUNES

- BLITTA 1
- BLITTA 2
- BLITTA 3
- TCHAMBA 1
- TCHAMBA 2
- TCHAMBA 3
- MO 1
- MO 2
- SOTOUBOUA 1
- SOTOUBOUA 2
- SOTOUBOUA 3
- TCHAOU DJO 1
- TCHAOU DJO 2
- TCHAOU DJO 3
- TCHAOU DJO 4

32

COMMUNES

- ANIE 1
- ANIE 2
- ZIO 1
- ZIO 2
- ZIO 3
- ZIO 4
- LACS 1
- LACS 2
- LACS 3
- LACS 4

RÉGION DES PLATEAUX

19

COMMUNES

- GOLFE 1
- GOLFE 2
- GOLFE 3
- GOLFE 4
- GOLFE 5
- GOLFE 6
- GOLFE 7
- AGOE-NYIVE 1
- AGOE-NYIVE 2
- AGOE-NYIVE 3
- AGOE-NYIVE 4
- AGOE-NYIVE 5
- AGOE-NYIVE 6

- VO 1
- VO 2
- VO 3
- VO 4
- YOTO 1
- YOTO 2
- YOTO 3
- BAS-MONO 1
- BAS-MONO 2
- AVE 1
- AVE 2

GRAND LOMÉ

13

COMMUNES GRAND LOME



Yawa A. KOUIGAN, *Ministre de la Communication, des médias et de la culture, Présidente de la Faïtière des Communes du Togo, Maire de la commune Ogou 1.*

LA PROMOTION DE L'ÉCONOMIE LOCALE, MOTEUR DE L'AUTONOMISATION DES COMMUNES

Depuis près de cinq ans à la tête des communes, nous avons mené plusieurs actions avec le concours de l'Etat, des partenaires techniques et financiers. La décentralisation financière a pris corps au Togo, avec la création du Fonds d'appui aux collectivités territoriales (FACT). Ce fonds a permis aux collectivités territoriales de réaliser des investissements variés, embrassant plusieurs secteurs de compétences assignées aux communes. Cette intervention de l'Etat a eu un impact significatif sur la mobilisation des ressources financières au niveau local pour les communes ayant investi dans les équipements marchands, notamment les hangars, les boutiques, les magasins, les abattoirs, etc. Depuis 2019 et dans la majorité des

communes, il a été constaté une hausse progressive des budgets communaux pour une allocation moyenne de 0.36% du budget de l'Etat et destinée aux investissements dans les municipalités.

En vue de jouer sa partition pour une mobilisation conséquente de ressources communales, la Faïtière des communes du Togo a créé la Cellule d'appui au développement économique locale, pour servir d'organe d'aide à la décision des maires sur toutes les questions relatives aux finances locales, au développement économique local, etc. A cet effet, la FCT a déjà réalisé quelques activités notamment : les ateliers de mobilisation de ressources par les communes dans le domaine du transport, la formation du chargé de

la CADEL sur le budget participatif, la prévention des incendies dans les marchés communaux etc.

Notre perspective est d'opérationnaliser l'observatoire des finances locales avec l'aide de nos partenaires, de disposer d'une banque de données sur les finances locales et de sensibiliser les maires sur les stratégies de financement, les échanges d'expériences, etc.

A cet égard, ce numéro est essentiellement consacré aux actions des élus locaux et de leurs partenaires sur la mobilisation des ressources pour une véritable autonomie des collectivités territoriales en ces débuts d'installation des conseils régionaux. ■

PREVENTION DES INCENDIES DES MARCHES COMMUNAUX AU TOGO

Les élus locaux et autres acteurs s'approprient des mécanismes

La Faïtière des Communes du Togo a regroupé, le 24 février 2024 à Lomé, une soixantaine d'acteurs impliqués dans la sécurité des marchés, avec l'idée de renforcer leurs capacités sur les mécanismes de prévention des incendies dans les marchés. Un cadre de réflexions en vue d'améliorer les mécanismes de protection et d'alerte précoce contre les incendies dans les marchés des communes.



Après l'incendie du grand marché de Lomé en 2013, une série d'autres plus ou moins importants ont été enregistrés dans les marchés à travers le Togo. Cependant, l'incendie du marché d'Agoè Assiyéy fut celui qui a encore impacté l'économie locale, avec des dégâts importants. Dans le souci de renforcer les capacités des acteurs de la chaîne de gestion des infrastructures marchandes communales, la Faïtière des Communes du Togo a mobilisé, le 24 février 2024 au Palais des congrès de Lomé, les acteurs impliqués dans la sécurité des marchés, au tour du thème : « le renforcement de capacités des élus et responsables de la gestion des marchés sur les mécanismes de prévention des incendies dans les marchés ». Une soixantaine d'acteurs représentant les mairies du grand-Lomé, le District Autonome du Grand Lomé (DAGL), L'Établis-

sement Public Autonome pour l'Exploitation des Marchés de Lomé (EPAM), l'Agence Nationale d'Appui au Développement à la Base (ANADEB), la Chambre du Commerce et d'Industrie du Togo (CCI-Togo), l'Agence Nationale de Protection Civile (ANPC), le Corps des sapeurs-pompiers, la Police Nationale ont été conviés à cette réflexion, qui visait

« ... il est grand temps que nous nous réunissions pour trouver une solution à ce problème qui mine notre territoire »

Mme Adjo Agbaglo, Trésorière générale de la Faïtière des Communes du Togo (FCT)

à trouver des pistes pour améliorer les mécanismes de protection et d'alerte précoce contre les incendies dans les marchés au niveau des communes.

A l'ouverture de la rencontre, Mme Adjo Agbaglo, Trésorière générale de la Faïtière des Communes du Togo (FCT) et maire de la commune Zio 2, a souligné « qu'il est grand temps

que nous nous réunissions pour trouver une solution à ce problème qui mine notre territoire ».

Intervenant pour sa part, Mme Mazalo Katanga, directrice de l'ANADEB a exprimé sa compassion aux victimes et a souligné le caractère cosmopolite des commerçants qui viennent des quatre coins du pays et opèrent dans les marchés.

«Lorsqu'un marché prend feu, c'est tout le peuple togolais qui est mis à genoux », a-t-elle souligné, avant d'exprimer sa gratitude à la la FCT pour avoir étendu l'invitation à son institution.

A l'issue des présentations de l'ANPC, de l'EPAM et du corps des sapeurs-pompiers, les acteurs ont formulé des recommandations visant, entre autres, à mettre en place des stratégies pour mobiliser les ressources auprès de la diaspora, ainsi que des mécanismes de prévention des incendies dans les marchés.



Photo de famille des participants

44^{ÈME} CONGRES DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES MAIRES FRANCOPHONES A LAUSANNE

Une délégation togolaise a participé aux travaux sur la coopération internationale

Près de 500 Maires et représentants des capitales et métropoles d'une quarantaine de pays, dont le Togo, se sont retrouvés à Lausanne, du 22 au 24 mai 2024, à l'invitation du Syndic M. Grégoire Junod, pour le 44^e Congrès de l'AIMF. Les échanges de cet important rendez-vous ont permis de faire ressortir l'importance de la coopération internationale pour les villes.

La délégation togolaise à ce 44^{ème} Congrès de l'Association internationale des maires francophones, tenu du 22 au 24 mai 2024 à Lausanne en Suisse, comprenait les maires des communes de Zio1, Haho1, Lacs1, Kloti1, l'Adjoint au maire de Kozah1, le

Secrétaire général par intérim du district autonome de Grand-Lomé ainsi que les chargés de coopération de ces communes et un représentant du Secrétariat exécutif de la Fatière de communes du Togo (FCT). Les travaux se sont déroulés en trois jours au tour du thème central « Coopération internationale et collectivités locales : un espace d'innovation », ont été meublés de tables rondes et d'ateliers thématiques. Ces travaux ont permis de faire ressortir l'importance de la coopération internationale pour les villes. En effet, la coopération décentralisée, particulièrement dynamique et innovante dans l'espace francophone, est considérée comme porteuse de solidarité et de réponses concrètes pour la transition écologique, l'égalité femmes-hommes, le numérique, l'assainissement et l'accès à l'eau... A l'occasion, des maires et mairesses ont fait des présentations d'exemples concrets de réalisations réussies et de projets de développement innovants permettant des discussions très enrichissantes. Les participants ont également discuté des différents modèles de coopération et des domaines variés d'application.



Photo de famille au 44^{ème} Congrès de l'AIMF

Par-delà, l'un des moments forts de cette édition est la nomination de M. Frédéric Vallier, succédant à M. Pierre Baillet qui occupait les fonctions de Secrétaires permanent, depuis 2009 et qui a également été nommé membre d'honneur. Ce congrès a démontré, une fois de plus, les liens durables et la force de coopération entre les villes membres de ce réseau francophone. Une coopération à l'échelle mondiale, qui lie dialogue et action de terrain.

Du reste, l'AIMF a su prouver que ces échanges ne sont pas seulement des paroles, mais se traduisent par des actions concrètes qui améliorent la vie des citoyens. La collaboration multilatérale impulsée par l'AIMF permet de relever les défis mondiaux, de manière plus efficace et plus inclusive, en mobilisant une diversité de compétences et de ressources. Rendez-vous est pris en octobre prochain à Paris, en amont du Sommet international de la francophonie, pour une réunion

du Bureau, un colloque international sur l'Urbanisme en Francophonie et une rencontre internationale sur la préservation des forêts.

En rappel, l'Association internationale des Maires francophones rassemble les mairesses, maires et responsables de 325 métropoles de tout l'espace francophone. Ensemble, ils construisent une coopération concrète et une diplomatie des villes, qui portent leurs valeurs communes. Une force pour répondre au repli sur soi, aux défis écologiques et démocratiques, pour faire avancer l'égalité. A la fois espace de dialogue et partenaire privilégié de la coopération décentralisée francophone, l'AIMF s'est imposée, depuis 45 ans, comme ce levier d'action efficace et reconnu autour duquel se retrouvent les élus locaux, bailleurs et universitaires, notamment celles et ceux qui veulent agir avec les municipalités et les autorités locales pour une coopération internationale qui impacte concrètement la vie des habitants.

SOLIDARITÉ DE LA FCT SUITE A L'INCENDIE DU MARCHÉ D'AGOE-NYIVE 1

La FCT exprime sa solidarité aux commerçants par le biais du conseil municipal



Une délégation des Maires du district autonome du Grand Lomé, conduite par M. Koamy Gbloekpo GOMADO, maire du Golfe 1 et vice-président de la FCT Grand Lomé, a été reçue, le 26 décembre 2023, par le conseil municipal de la commune d'Agoe Nyivé 1. Cette visite fait suite à l'incendie qui a ravagé le marché de ladite commune, dans la nuit du 21 au 22 décembre 2023. La rencontre a permis aux maires de témoigner leur solidarité envers les commerçantes et les commerçants de la

« Je crois avec foi, dans cette démarche de solidarité, que notre collègue de la commune d'Agoe Nyivé 1 trouvera le courage pour faire face à cette situation qui s'est produite ; Je fais allusion à l'incendie du marché d'Agoè-Assiyéyé. C'est dans ce cadre que nous, maires du Grand Lomé, nous sommes aujourd'hui au conseil de la commune d'Agoe Nyivé 1, pour manifester notre solidarité et c'est également au nom de la Faïtière des Communes du Togo, que nous apportons ce soutien. Et nous savons pertinemment que ce n'est pas seulement ce geste de courage qui va solutionner les problèmes, mais quand même cela vaut la peine, parce qu'on dit chez nous, lorsque la case de ton frère brûle, c'est aussi ta case »

M. Koamy Gbloekpo Gomado, porte-parole de la délégation

commune. Pour la circonstance, c'est le porte-parole de la délégation, M. Koamy Gbloekpo Gomado, qui a adressé des paroles de réconfort et de soutien aux commerçants.

« Je crois avec foi, dans cette démarche de solidarité, que notre collègue de la

commune d'Agoe Nyivé 1 trouvera le courage pour faire face à cette situation qui s'est produite ; Je fais allusion à l'incendie du marché d'Agoè-Assiyéyé. C'est dans ce cadre que nous, maires du Grand Lomé, nous sommes aujourd'hui au conseil de la commune d'Agoe Nyivé 1, pour manifester notre solidarité et c'est également au nom de la Faïtière des Communes du Togo, que nous apportons ce soutien. Et nous savons pertinemment que ce n'est pas seulement ce geste de courage qui va solutionner les problèmes, mais quand même cela vaut la peine, parce qu'on dit chez nous, lorsque la case de ton frère brûle, c'est aussi ta case ».

En réponse à cette démarche, M. Akoété Kovi Adanbounou, maire d'Agoe Nyivé 1 a, au nom du conseil municipal, a remercié ses confrères pour ce geste de fraternité. Cette démarche de soutien est la preuve de la solidarité qui existe entre les membres de la FCT, comme le stipule son slogan : « Solidarité, Cohésion, Transparence ».



Photo de famille des Maires exprimant leur compassion à leur collègue d'Agoè-nyivé 1

REFELA TOGO APPORTE SON SOUTIEN AUX VICTIMES DE L'INCENDIE

.....

Une délégation du Réseau des Femmes Elues Locales d'Afrique (REFELA) branche Togo, s'est rendue, le vendredi 22 mars dans la commune d'Agoè-Nyivé1, pour apporter ses marques de sympathie et de soutien aux sinistrés de l'incendie du marché d'Agoè-assiyeye, en présence de l'exécutif

de la commune. Prenant la parole pour la circonstance, Mme Touni Koubonou, Présidente du réseau, représentant les élues togolaises, a exprimé sa gratitude au chef de l'État, pour son assistance aux sinistrés, ainsi qu'aux élus locaux, pour leurs efforts, tout en témoignant le soutien inébranlable du Réseau aux

victimes de cette catastrophe. Parmi cette délégation du REFELA, il y avait aussi Mme Yawavi Adjra, vice-présidente du REFELA région Maritime. Le Maire Akoété Adanbounou a saisi l'occasion pour remercier du fond du cœur la délégation et les membres élus de REFELA pour leur geste de solidarité.



Remise d'un chèque de soutien aux femmes victimes des incendies du marché

QUINZAINE DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE



L'événement sera dorénavant observé dans chaque commune du Togo



En vue de mobiliser les populations à la base et éduquer les enfants à l'environnement, M. Katar Foly-Bazi, ministre de l'Environnement et des Ressources forestières, a lancé officiellement les activités devant marquer les deux semaines de célébration de l'environnement au Togo, le 10 juin à Lomé. Cette initiative est motivée par l'institutionnalisation de cet événement par un arrêté N. 020/MERF/SG de 20 mars 2023 introduisant une nouvelle réforme qui permet de célébrer la journée mondiale de l'environnement, le 05 juin,

celle des océans le 8 juin et celle internationale de lutte contre la désertification le 17 juin. Cette rencontre a connu la participation du Chef de la Délégation de l'Union Européenne au Togo, les directeurs généraux des ministères, professeurs des universités du Togo et plusieurs étudiants du CERViDA, du CERME, de la FDS de l'université de Lomé, etc. C'est autour du thème général de cette première édition « eau propre, air pur, sol et forêts préservés : notre responsabilité collective », que les participants ont

suivi, avec un grand intérêt, le panel de discussion de la séance. Ce fut l'occasion pour les panélistes d'évoquer les attentes des différents acteurs pour la réussite des quinzaines de l'environnement et du développement durable. Pour l'essentiel, l'on retient que cette quinzaine sera dorénavant célébrée dans toutes les communes du Togo. Ce fut le lieu pour le représentant de la FCT, de plaider pour une mobilisation des ressources, en vue de la réussite de l'évènement dans les communes.



Photo de famille des participants lors de la rencontre de la Quinzaine de l'environnement et Développement durable

COOPERATION SUD-SUD

La FCT prend part au forum des autorités locales du Sahel à Nouakchott



Une délégation du Secrétariat exécutif de la FCT a pris part au Forum des autorités locales du Sahel à Nouakchott en Mauritanie, du 30 janvier au 01 février 2024. Plus de 100 maires et représentants des collectivités territoriales de 15 pays du Maghreb, du Sahel et d'Afrique de l'Ouest, ainsi que leurs partenaires internationaux, ont répondu à l'invitation de

Mme Fatimetuou Abdel Malick, Présidente de la Région. Ce forum, qui a porté sur le thème « Renforcer le partenariat stratégique entre les autorités locales du Sahel et l'AIMF pour plus d'actions concrètes et de solidarité au profit des populations impactées par la crise sécuritaire », s'inscrit dans le cadre de la coopération Sud-Sud en faveur de la paix, de la sécurité. Il est organisé par la Région de Nouakchott et l'Association Internatio-

nale des Maires Francophones (AIMF), avec l'appui de l'Union européenne. Dans un contexte mondial de plus en plus polarisé et marqué par des crises multiples, cette rencontre a souligné l'apport irremplaçable du dialogue et des partenariats concrets entre autorités locales, pour développer le potentiel des territoires et améliorer les conditions de vie des populations.



Photo de famille des participants lors du Forum des autorités locales du Sahel à Nouakchott

LA PERFORMANCE AU CŒUR DES CRITERES D'ALLOCATION DU FACT AU PROFIT DES COMMUNES POUR L'EXERCICE 2024

.....

Un décret signé par Son Excellence Monsieur le Président de la République, Faure Essozimna GNASSINGBE en date du 9 Avril 2024 portant approbation des critères de répartition des dotations du fonds d'appui aux collectivités territoriales (FACT), Exercice 2024, pour le compte des communes intègre le critère de performance en plus des dotations de base et celle de péréquation.



Colonel Awaté Hodabalo, Ministre de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Chefferie Coutumière



La Commission de Gestion du Fonds d'Appui aux Collectivités Territoriales (CG-FACT) que préside le Colonel Awaté Hodabalo, Ministre de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Chefferie Coutumière (MATDCC) a retenu 2% pour l'évaluation du critère de performance cette année 2024 avec pour objectif d'inciter les communes à améliorer leur efficacité et leur efficience. La dotation globale allouée par l'Etat à l'ensemble des 117 com-

munes du Togo est de 8,5 milliards FCFA. Cette dotation est répartie en dotation de base, de péréquation et de performance. La dotation de base prend 8% du montant global d'allocation à répartir équitablement entre les communes ; la dotation de péréquation est répartie comme suit : 10% du montant global d'allocation à répartir entre les communes en fonction de leur population respective, 10% également du montant global d'allocation à répartir entre les com-

munes en fonction de la superficie de chacune d'elles et 70% du montant global d'allocation à répartir entre les collectivités territoriales en fonction de l'indice de pauvreté de chaque commune. Quant à la dotation de performance, elle prend 2% du montant global d'allocation à répartir entre les communes en fonction de leur performance dans la gestion des affaires locales. Rappelons que le critère de performance porte essentiellement sur cinq (5) principaux indicateurs. L'exercice 2022 est l'année de référence pour l'évaluation de ces indicateurs qui sont

DE REPARTITION DES DOTATIONS EXERCICE 2024.



Vue partielle des participants

: le respect du nombre des sessions ordinaires, le taux d'utilisation des dotations du FACT, le respect du délai d'adoption du budget primitif, le taux d'exécution du budget local c'est-à-dire la capacité de mobilisation des ressources propres ainsi que l'élaboration et l'approbation de plans de développement communaux (PDC). La dotation de performance est répartie par commune comme telle : 0,4% chacun uniquement si les taux d'évaluation des critères taux d'utilisation des dotations du FACT et taux d'exécution du budget local sont supérieurs à 50% ; dans la

mesure où le nombre de sessions ordinaires fixées et le délai d'adoption du budget primitif sont respectés, chacun de ses critères aura 0,4% du montant global alloué à la dotation de performance ; en ce qui concerne le PDC, le taux de 0,4% est réparti équitablement entre son élaboration et son approbation. Pour rappel, le FACT est un mécanisme de financement des collectivités territoriales mis en place par l'Etat pour doter les communes et régions des ressources financières afin de réaliser les investissements au bénéfice des populations à la base.



FACT 2021-2023 : LE ST-CG-FACT FAIT UN BIEN



FACT

FONDS D'APPUI AUX
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

L'un des défis du processus de décentralisation au Togo est la problématique du financement des collectivités territoriales. Ainsi, le gouvernement a mis en place un mécanisme national de financement pour transférer les ressources financières au profit des collectivités territoriales. Il s'agit du Fonds d'Appui aux Collectivités Territoriales (FACT), créé par la loi sur la décentralisation et aux libertés locales, dont les modalités d'organisation et de fonctionnement sont définies par le décret n°2019-130/PR du 09 octobre 2019. Le FACT est piloté par la Commission de gestion (CG-FACT), placée sous la tutelle conjointe des ministères de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Chef-fierie Coutumière et du Ministère de l'Economie et des Finances. La CG-FACT a pour mission de prendre les grandes décisions relatives aux orientations de développement du FACT, aux modalités de mobilisation des ressources du fonds, aux critères de répartition et aux montants des dotations entre les collectivités territoriales, etc.

Le Secrétariat technique de la commission de gestion du Fonds d'appui aux collectivités territoriales (ST-CG-FACT), cheville ouvrière de la com-

mission de gestion, a pour mission principale la mobilisation des ressources extérieures pour le FACT afin que les communes puissent avoir suffisamment de fonds pour financer leurs projets de développement. Ce secrétariat est dirigé par le Docteur Koumtchane SIANGOU, secrétaire technique : « Le FACT a commencé à financer les communes en 2020, avec 2 600 000 000 FCFA octroyés par l'État aux collectivités. Les 117 communes en ont bénéficié, et c'est par le système de péréquation et les critères de répartition définis par la commission de gestion que les fonds ont été répartis. En 2021, il y a eu 6 200 000 000 FCFA, en 2022, 7 000 000 000 FCFA, et en 2023, 8 000 000 000 FCFA. Vous voyez qu'il y a une progression assez nette et une volonté affichée du Chef de l'État, **Son Excellence Monsieur Faure Essozimna Gnassingbé**, de développer de façon massive les territoires ».

Ainsi, les principales activités du ST-CG-FACT de 2021 à 2023 sont : les missions de suivi-évaluation, les investissements sur les dotations, les enquêtes d'impact et de satisfaction des investissements sur les dotations du FACT aux collectivités territoriales dans toutes les régions du Togo. La commission de gestion du FACT n'a cessé d'exprimer son exigence de suivi et d'évaluation.

Parmi les réalisations d'investissement, on peut noter la construction de salles de classes, la construction de centre médico-social, l'éclairage public, la construction des infrastructures marchandes, de latrines, l'installation de feux tricolores et autres.

Selon les enquêtes, dans la région

des Savanes, 71 projets ont été exécutés de 2020 à 2022, et les communes ont réalisé au total 11 réhabilitations, soit 15 % de tous les projets. Les autres grandes réalisations incluent la construction de hangars de marché, la fabrication de tables-bancs, l'adduction d'eau potable et la construction de bâtiments.

Parlant des enquêtes de satisfaction des investissements et des dotations dans toutes les communes des cinq régions, l'enquête de satisfaction révèle que la population fait de plus en plus recours aux services publics municipaux, ce qui se justifie par le nombre d'individus sollicitant les services communaux. 63 % des personnes interrogées dans les Savanes sollicitent les services communaux, 61 % dans la région de la Kara, 96 % dans les Plateaux, 85 % dans la région Maritime et 79 % dans le Grand Lomé. D'après les résultats de l'enquête, le bien-être de la population s'est amélioré depuis 2019. Ces résultats s'expliquent par la proximité des services sociaux de base (construction de marchés, de routes, d'hôpitaux, d'écoles, adduction d'eau potable, etc.) auprès de la population. La construction de ces ouvrages a considérablement réduit les difficultés rencontrées par la population.

En conclusion, la CG-FACT a, au cours de sa première année d'opérationnalisation, mis en œuvre plusieurs actions inscrites dans son plan de travail et budget annuel. Par ailleurs, au-delà des avancées et des acquis durant cette première année marquant la phase opérationnelle, le ST-CG-FACT s'est investi dans des démarches d'amélioration continue. Ces démarches visent à

BILAN DES ACTIVITES MENEES

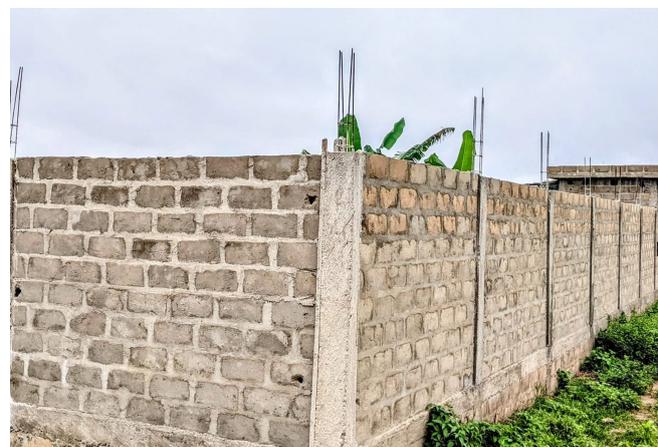
améliorer ses actions au bénéfice des collectivités territoriales et sont marquées par un voyage d'étude à l'Agence Nationale de Financement des Collectivités Locales (ANAFIC)

à Conakry, la participation à des ateliers régionaux et aux événements. Nonobstant les progrès significatifs de l'exercice 2023, des défis restent à relever pour les années à venir,

en vue de l'institutionnalisation des conseils régionaux en 2024, qui impliquera une définition des critères de dotation pour les régions et la prise en compte de la vulnérabilité



équipe de suivi des réalisations en action sur le terrain



DANS LA PERSPECTIVE DES PREMIÈRES RÉUNIONS LE MINISTRE AWATÉ HODABALO PRÉPARE À KARA LES CONSEILLERS RÉGIONAUX DE LA RÉGION

.....

En vue de l'opérationnalisation des régions au Togo, suite aux élections régionales du 29 avril 2024 et à la proclamation définitive des résultats de ces élections par la chambre administrative de la Cour suprême, le ministre de l'administration territoriale, de la décentralisation et du développement des territoires, col Awaté Hodabalo, a rencontré, le mercredi 05 juin 2024 au palais des congrès de Kara, les conseillers régionaux de la région, après l'étape de Dapaong. Il avait à ses côtés le directeur de cabinet au ministère délégué chargé du développement des territoires (MDDT), M. Lakougnon Essossima, représentant son ministre de tutelle.

Placée sous le haut patronage de Son Excellence Faure Essozimna Gnassingbé, président de la République, cette rencontre est une initiative du ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et du Développement des Territoires (MATDDT). Elle se situe dans le cadre d'une tournée nationale de prise de contact avec les conseillers régionaux élus le 29 avril dernier. Tournée effectuée du mardi 04 juin au samedi 08 juin 2024, à travers les cinq (05) chefs-lieux de région du pays, notamment Dapaong, Kara, Sokodé, Atakpamé et Tsévié.

Selon le ministre Awaté Hodabalo, « l'intérêt de cette tournée est de rappeler aux nouveaux conseillers régionaux, qui seront bientôt installés, leur mission et rôle, ensuite leur donner les éléments d'information nécessaires au démarrage de cette mission. C'est également une occasion pour leur transmettre les chaleureuses félicitations de Son Excellence Monsieur Faure Essozimna Gnassingbé, président de la République, suite à la confiance que le peuple leur a manifestée. Nous saisissons également l'occasion pour rendre un vibrant hommage au président de la République pour son leadership, sa vision et sa politique de décentralisation et surtout toutes les dispositions



Le ministre Awaté Hodabalo à l'étape de la Kara,

prises, pour que ces élections se passent dans la transparence, la sécurité, la paix et la concorde nationale ». Le ministre Awaté Hodabalo a rappelé aux conseillers régionaux que le socle de la décentralisation est la légalité. « Tout conseil régional a l'obligation d'observer la Constitution » Revenant un peu plus sur la mission des conseillers régionaux, le ministre Awaté Hodabalo a précisé que « globalement et conformément à l'article 7 de la loi relative à

NIONS DES CONSEILS RÉGIONAUX : KARA L'ÉTAT D'ESPRIT DES CONSEILLERS



la décentralisation et aux libertés locales, les conseils régionaux, tout comme les conseils communaux, ont la mission de concevoir et de mettre en œuvre les actions de développement du territoire concerné. Pour ce faire, ils ont donc besoin d'être outillés pour bien participer au développement harmonieux de la collectivité territoriale concernée et dans notre cas de la région ».

Au programme des travaux, à

Kara comme à Dapaong, deux communications. La première, intitulée « Les conseils régionaux et les élections de leurs bureaux exécutifs », a été présentée par le directeur de la décentralisation et des collectivités locales (DDCL), M. Pali Essossinam. La deuxième, « L'ANFCT et la formation des conseillers régionaux », a été développée par le directeur général de l'agence nationale de formation des collectivités ter-

ritoriales (ANFCT), M. Denyo Komi Dodzi. En somme il a été question des communications très riches en enseignement, ayant éclairé la lanterne des élus régionaux. Ces derniers, globalement satisfaits, ont promis de s'atteler à traduire par les faits les programmes et projets de développement locaux au niveau régional, et les aspirations profondes de leurs populations à la base.

PROMOTION DU CONCEPT « GENRE » DANS LES

.....

À la suite du décret n°2008/094/PMRT du 13 juin 2008 portant création des cellules focales genre au sein des départements ministériels et institutions de la République Togolaise et de l'adoption, en 2011, d'une politique nationale de l'équité et de l'égalité de genre (PNEEG), le Togo a affirmé à la face du monde l'esprit de son engagement à renforcer l'intégration du genre dans le pilotage du développement, afin de bâtir une société viable et juste, dépourvue de toute discrimination liée au sexe. Joignant l'acte à la parole d'honneur exprimée par les textes, le ministre de l'administration territoriale, de la décentralisation et du développement des territoires, M. Awaté Hodabalo, a mis en place dans les préfectures, communes et au niveau de la chefferie traditionnelle, par région, des structures de points focaux relais de la cellule focale genre (CFG) comptant pour son ministère et le ministère délégué chargé du développement des territoires (CFG MATDDT/MDDT). Afin de rendre opérationnels les différents points focaux mis en place, il s'avère indispensable de les outiller, pour que ceux-ci puissent véritablement jouer leur rôle de relais auprès des populations à la base.

Les points focaux de la région des Plateaux Ouest formés à Kpalimé



À la table d'honneur, le préfet de Kloti, Bertin Assan, (micro à la main, 2ème de la gauche à la droite) ouvrant les travaux à Kpalimé. À sa droite le représentant de la GIZ-TOGO, et à sa gauche la présidente de la CFG/MATDDT/MDDT

Après l'étape des deux séries de formation à l'intention des points focaux relais de la CFG des structures déconcentrées et décentralisées du ministère chargé de l'administration territoriale des régions de la Kara et des Savanes en septembre 2023, puis Centrale et Plateaux Est en mars 2024, la cellule focale genre des ministères MATDDT/MDDT a poursuivi la formation itinérante de ses relais de la région des Plateaux Ouest lancée officiellement, le lundi 13 mai 2024 à l'hôtel Ivan Plaza de Kpalimé. Placée sous le thème intitulé : « Intégration du genre dans les politiques, programmes et projets des préfectures, communes et de la chefferie traditionnelle : Rôle et mission des CFG », cette session de formation a été ren-

due possible avec l'appui financier et technique de la coopération technique allemande GIZ, à travers son programme intitulé « Programme Décentralisation et Gouvernance-Phase IV » (ProDeG IV). Le cérémonial officiel donnant le ton au démarrage des travaux a été présidé, au nom du ministre de l'administration territoriale, par le préfet de Kloti, M. Bertin Assan, en présence de la présidente de la cellule focale genre MATDDT/MDDT, Mme Thérèse Namalo Gnaku, la secrétaire générale de la commune Kloti 3, Mme Amoudokpo Akuvi Mawunya, représentant le maire, et du représentant de la GIZ Togo, M. François Nussbicker, l'expert coopérant au programme ProDeG IV en appui à la cellule focale genre des MATDDT/MDDT.

S REGIONS:

Le concept genre doit être intégré dans toute action planifiée

De l'avis de la présidente de la cellule focale genre MATDDT/MDDT, Mme Thérèse Namalo Gnaku, « le concept genre est devenu une réalité qu'aucun pays au monde ne peut négliger, s'il aspire à un développement inclusif et durable. Ce concept doit être intégré dans toute action planifiée, y compris la législation, les politiques, programmes et projets dans tous les domaines et à tous les niveaux ». A cet effet, elle trouve plus que jamais indispensable de « renforcer les capacités des membres des différents points focaux genre désignés, pour leur permettre de bien jouer leur rôle ». De ce fait, elle a invité les premiers responsables de

chaque structure décentralisée et décentralisée des départements ministériels à accorder une attention particulière à la réussite des activités des points focaux genre dans leurs milieux.

Au cours des deux jours de travaux sous l'expertise des consultants, les Drs Minza Mazama-Esso, et Wahare Jules Yaovi, les participants se sont, s'appropriés le contenu de la politique nationale d'équité et de l'égalité genre, ainsi que des stratégies de prise en compte du genre dans les actions de leurs structures de base, afin de mieux appréhender le rôle et la mission qui sont les leurs auprès des populations à la base.

En cela, ils ont suivi plu-

sieurs communication modulaires, dont : "Compréhension du concept genre", "Politique nationale d'équité genre et égalité genre", "Stratégie de prise en compte du genre dans la planification et programmation des programmes, projets et activités", "Le genre transformateur : un outil d'analyse des rapports sociaux", "Rôle et mission des CFG", "Perspectives, feuille de route".

A l'ouverture, le préfet de Kloto, M. Bertin Assan, a rendu hommage au président de la République, Son Excellence Faure Essozimna Gnassingbé, pour les réformes institutionnelles et novatrices qui ont permis, au-

jourd'hui, au Togo d'être parmi les nations engagées en faveur de la promotion du genre, pour plus d'équité, d'égalité et de justice entre la femme et l'homme. Aujourd'hui, ce concept est devenu évident et impératif, qu'aucun pays ne peut s'empêcher de l'intégrer dans sa politique

de développement, a-t-il souligné. Il a exprimé ses gratitude à la GIZ Togo, pour son soutien à ce projet, avant d'exhorter les points focaux de la CFG des préfectures, communes et de la chefferie traditionnelle des Plateaux Ouest à retraverser les manches pour se mettre au travail.

Pour sa part, le représentant de la GIZ-Togo, M. François Nussbicker, a félicité les autorités togolaises pour leur engagement en faveur du genre, tout en relevant l'importance de cette session de formation, qui vient poser les premières pierres pour une base engagée à l'intégration du genre dans les projets et politiques publiques en faveur de la promotion et au renforcement de l'égalité et de l'équité genre. Il a réaffirmé la disponibilité et l'engagement de son institution à accompagner toutes les actions visant à promouvoir l'intégration de ce concept dans les politiques et projets locaux de développement des populations.



Vue partielle des participants

.....

Les points focaux genre de la Maritime renforcent leurs capacités

Le Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et du Développement des Territoires (MATDDT), à travers sa Cellule Focale Genre (CFG), a organisé, les 5 et 06 juin 2024 à Lomé, une session de formation sur le concept « Genre ». Elle est organisée à l'intention des Points Focaux Relais (PFR) de la Cellule Focale Genre du

MATDDT/MDDT des préfectures, communes et de la chefferie traditionnelle du District autonome du Grand Lomé. Cette formation, qui a reçu l'appui technique et financier du Programme Décentralisation et Gouvernance (ProDeG IV) de la coopération allemande GIZ, a connu la participation de la Faïtière des communes du Togo. Placée sous le thème: « Intégra-

tion du Genre dans les politiques, programmes et projets des préfectures, communes et chefferies traditionnelles: Rôle et mission des CFG », cette formation vise à renforcer les capacités des participants sur le concept « Genre », afin que ceux-ci puissent jouer pleinement leur rôle de relais dans leurs différentes localités.



Au micro de la presse, la présidente de la cellule CFG/MATDDT/MDDT, madame Thérèse Namalo Gnaku

Comprendre les enjeux de la décentralisation au Togo

FCT Mag

Cadre d'échange d'expériences

VOUS ÊTES MAIRE, ADJOINT AU MAIRE, CONSEILLER MUNICIPAL, CE JOURNAL VOUS EST DESTINÉ

Débats et réflexion



Une opportunité pour les entreprises

Pour les entreprises, ce magazine vous réserve des espaces publicitaires pour la promotion de vos produits et services...

L'ANFCT FORME LES ACTEURS LOCAUX DE LA DÉCENTRALISATION



L'Agence Nationale de Formation des Collectivités Territoriales (ANFCT) a organisé, en collaboration avec l'ANADEB, des ateliers régionaux de formation des acteurs locaux des dix-sept (17) communes partenaires du Projet Cohésion Sociale des Régions Nord du Golfe de Guinée (COSO).



Photo de famille lors de la Formation les acteurs Locaux de la décentralisation



Ces ateliers ont été lancés par le Préfet de Tône, M. Yendoukoua Douli Tchimbiana, en présence du directeur de la Décentralisation, Essosinam PALI, du coordinateur du projet COSO, Nikabou TCHABORE, du Directeur général de l'ANFCT, Dodzi Komi Denyo, des élus locaux, des Secrétaires généraux des 17 communes et du personnel de la mairie. Cette activité s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la composante 2 du projet intitulée « Renforcement des fondations et des capacités pour des communautés inclusives et résilientes ». Elle répond au double diagnostic posé par le projet COSO et, plus tard

par, l'ANFCT, qui a relevé la nécessité de renforcer les capacités des élus et du personnel des communes bénéficiaires. La présente formation vise donc à renforcer les participants sur les fondamentaux de la décentralisation et de la déconcentration, en approfondissant les nouveaux textes en vigueur pour une meilleure mise en œuvre des compétences communales. Il est question de rappeler les généralités de ces deux concepts, en clarifiant les compétences territoriales, ainsi que les rôles et les responsabilités des différents acteurs de la décentralisation au niveau local. L'ANFCT a été créée

le 11 octobre 2021 et son texte d'application pris par un décret présidentiel, le 17 octobre 2022. Ces activités ont été officiellement lancées le 25 septembre 2023 à son siège à Blitta. Elle a pour mission principale l'organisation des formations d'élus locaux, du personnel des collectivités territoriales et des agents de l'État impliqués dans le processus de décentralisation. Après sa création, elle a organisé des tournées pédagogiques de prise de contact et de recueil des besoins prioritaires de formation des acteurs locaux de la décentralisation (étapes savanes, Kara, Sokodé et Atakpamé). Cette formation est la toute première organisée par cette agence. Pour le reste, le projet COSO est financé par la Banque Mondiale.

GESTION DES PROJETS ET MOBILISATION DE RESSOURCES



L'ANFCT forme des élus locaux et le personnel des communes

L'Agence nationale pour la formation des collectivités territoriales (ANFCT) a lancé, le mardi 8 juin 2024 à son siège à Blitta, une série de formation sur le thème, « Gestion des projets et mobilisation de ressources ». Cette rencontre a connu la présence du Préfet de Blitta M. Boukari Batossa, du Maire de la commune Blitta 1 M. Bassambadi Dazimwaï YAO, et du directeur général de l'ANFCT M. Komi Dodzi Denyo. Ont pris part à cette rencontre les maires, secrétaires généraux des mairies et les chargés de planification. Elle a permis d'outiller davantage les participants sur les notions de projet de développement local et du cycle de vie des projets, de com-

prendre pour pouvoir appliquer la gestion axée sur les résultats (GAR) aux projets de développement des communes. Les modules de formation ont porté sur la clarification et définition

lable et outils d'analyse), montage du cadre logique et atténuation des risques, élaboration du budget d'un projet communal et pratique de l'élaboration d'un projet de développement communal.

Dans son mot introductif, le DG de l'ANFCT a rappelé le contexte de la formation, tout en remerciant le préfet et le maire pour leur accompagnement. Par la suite, ces derniers ont relevé l'importance de cette formation qui vient à point nommé renforcer les capacités des mairies dans le domaine de la gestion des projets. La formation sur la gestion des projets s'est déroulée du 18 au 29 juin 2024 en trois sessions de 3 jours chacune.



Mme Adjo Agbaglo, Trésorière générale de la Faïtière des Communes du Togo (FCT)

des notions de projet de développement et cycle de vie des projets ainsi que sur quelques concepts connexes, tels que : identification et conception d'un projet de développement communal (analyse préa-



ET CHARGES DE PLANIFICATION DES COMMUNES SUR LE THEME : « GESTION DE PROJETS ET MOBILISATION DE RESSOURCES FINANCIERES »
DATES : Du 18 au 29 juin 2024 LIEU : CENTRE INTERNATIONAL DE CONFERENCES DE BLITTA (CICB)

Table d'honneur lors de la cérémonie d'ouverture de l'atelier

OGOU 3

UN BATIMENT FLAMBANT NEUF POUR LA MAIRIE OGOU 3

Dans le cadre de la troisième phase du Projet d'Appui à la Décentralisation (PAD), la commune Ogou 3 a été dotée d'une nouvelle Mairie à Gléï, réceptionnée le vendredi 5 juillet 2024. Fruit de la coopération germano-togolaise, la construction de la nouvelle mairie, vise à offrir de meilleures conditions de travail aux élus locaux et aux agents municipaux.

Le nouveau joyau de ma Mairie Ogou3 a été présentée à la population de Gléï, le vendredi 5 juillet 2024, par le maire de la commune, M. Kossivi Thaddée, au cours d'une cérémonie, empreinte de solennité et de gratitude. C'était en présence de certains collègues maires de la région des Plateaux, du directeur général de l'AGETUR Togo, maître d'ouvrage, de l'adjoint au maire, des conseillers municipaux, de la secrétaire générale de la mairie, des directeurs régionaux des services déconcentrés de l'Etat, des autorités locales, politiques, religieuses, militaires et traditionnelles, bref, de toute la population de la commune, dans une ambiance conviviale et chaleureuse.

Le Chef canton de Gléï, au nom des chefs de tout le canton, a réitéré son soutien et son adhésion à la politique de paix, de sécurité et de cohésion sociale prônée par le chef de l'État, Faure Gnassingbé. Il s'est engagé à prendre soin des locaux pour le bien-être des populations.

Le maire M. Dieudonné Kossivi Thadee, très joyeux, a saisi cette opportunité pour témoigner toute la reconnaissance des populations de sa commune au chef de l'État, pour sa vision et sa politique de décentralisation, de sécurité et du vivre ensemble. « Cette mairie est un paradis. Vous l'avez remarqué, vous l'avez constaté, vous avez vu quelle joie s'affiche sur le visage de chaque citoyen de nos administrés. Nous disons "MERCI" à son Excellence Monsieur Faure Gnassingbé et à son gouvernement. Dans ce merci, nous l'encourageons à être à nos côtés, à nous guider comme il a l'habitude de le faire, pour que nous puissions répondre à l'attente de sa vision », s'est exprimé le maire Thaddée. Il a rendu un vibrant hommage à la République fédérale d'Allemagne à travers la coopération germano-togolaise, fruit de ce joyau. A ses dires, cette construction, financée par la Banque Allemande de Développement (KfW), répond à l'ambition d'offrir de meilleures conditions de travail aux élus locaux et aux agents de la Mairie. Il a invité les populations de Gléï à se



Réception des clés de la nouvelle mairie par le Maire Thadee

joindre au conseil municipal et au personnel de la mairie pour l'entretien des locaux de ce joyau, afin de permettre aux générations futures de bénéficier de ses fruits. « Une chose est d'avoir une Mairie, une autre plus essentielle est de l'entretenir », a-t-il fait savoir.

GOLFE 5

ENVIRONNEMENT/ JOURNEE DE L'ARBRE

S'il existe un défi auquel s'attèlent quotidiennement les autorités municipales de la Commune Golfe 5, c'est bien la lutte pour une Commune durable. Et cette lutte est menée, à travers multiples initiatives de reboisement. La dernière en date, est le lancement d'une campagne de reboisement à l'occasion de la journée nationale de l'arbre, tenue à Gakli.

Le Maire de la Commune de Golfe 5, Kossi Agbenyega Aboka et l'ensemble du Conseil municipal ont été appuyés par la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH) pour lancer une campagne de reboisement à l'occasion de la journée nationale de l'arbre, le samedi 1er juin 2024. L'événement a connu la participation active de M. Kwao Ohini Sanvee, Président pi de la Commission nationale des droits de l'Homme, des Commissaires de la CNDH, de M. Kouba-lo Badjamla, 2e adjoint au maire, Mme Ameyovi Sena AWalegbedji, Secrétaire générale de la Commune, des Conseillers municipaux, chefs de villages et de quartiers, des membres des Comités de développement à la base, des agents municipaux et des Volontaires d'engagement citoyen (VEC) affectés à la Commune.

Ainsi, au rond-point Aflao Gakli (GAKLI PARK) des palmiers royaux, une espèce de grand palmier tropical, ont été mis en terre, tout au long du nouveau parc construit pour la jeunesse, tan-

dis qu'à l'Ecole primaire publique (EPP) de Gakli, des Millettia, espèce d'arbres à feuilles caduques, ont été plantés.

D'autres partenaires ont également accompagné le Conseil municipal. A Amadahome, la société DECO et les membres du Comité cantonal de développement (CCD) ont mis en terre des plants. Il en a été de même pour le Group UNIK, qui s'est intéressé à l'Avenue Pya, pour la mise en terre des plants sur ses rives.

Dans son mot de circonstance, le Maire Kossi Agbenyega Aboka a qualifié cette campagne de « socle supplémentaire aux projets environnementaux » de la Commune, notamment « une maison, un arbre » et « trottoirs libres et verts ». « C'est une journée mémorable que nous avons choisie pour entériner le vœu de feu Président de la République Gnassingbé Eyadema, qui avait eu pour ambition de faire du Togo un pays vert. C'est aussi l'occasion pour nous de réitérer notre adhésion à la vision du Chef de l'Etat, Faure Essozimna Gnassingbé, celle de parvenir à une couver-

ture de 26% à l'horizon 2030 », a-t-il martelé avant d'inviter toute la population du Golfe 5 à planter durant tout le mois de juin.

Pour la journée du 1er juin, environ 300 plants ont été mis en terre. La campagne de reboisement ambitionne de mettre en terre au moins 1000 plants pour le compte du mois de Juin.

En rappel, la Commune de Golfe 5 dispose d'au moins trois endroits reboisés notamment le Park Dunenyo, la bande verte de Casablanca et l'espace derrière la clôture de la Communauté électrique du Bénin (CEB) sur la nationale N°5.



Le Maire ABOKA en action

KPENDJAL OUEST 1

UNE UNITÉ DE SOINS PÉRIPHÉRIQUE RÉCEPTIONNÉE À TITRE PROVISOIRE À TAMATOUGOU

Le mardi 07 Mai 2024, une Unité de Soins Périphérique (USP) a été réceptionnée par l'Agence Nationale d'Appui au Développement à la Base (ANADEB) Savanes au profit des populations de Tamatougou, un village situé dans le canton de Nayega, commune de Kpendjal-ouest1. S'inscrivant dans le cadre du Programme de Soutien aux Microprojets d'Infrastructures Communautaires (PSMICO), cette infrastructure sanitaire est la réponse du gouvernement aux cris des populations de ce village. La mise en place de cette infrastructure mettra fin aux souffrances des populations et cela va surtout réduire les risques de décès des enfants et femmes, qui trépassent en voulant donner la vie. Pour tout, cette unité de soins périphérique est désormais un centre qui donnera des soins appropriés aux populations.

Bâti sur une superficie de 285m² par l'entreprise saint Paul, ce centre est composé de 8 Salles, dont une salle de consultation infirmier, une autre de consultation santé maternelle et infantile. Il y a aussi une salle d'accouchement, une de repos des accouchées, une d'injection, une de pansement, une d'observation, une de chaîne de froid, ainsi que deux magasins et autant de blocs sanitaires. La cérémonie a

connu la présence des autorités locales, à savoir : le Préfet de Kpendjal ouest, le maire de la commune de Kpendjal Ouest1, le Secrétaire général de ladite commune, le coordonnateur de l'antenne ANADEB Savanes, le directeur de l'entreprise saint Paul, le représentant du chef canton de Nayega et bien d'autres personnalités.



Vue partielle du nouveau bâtiment de l'Unité de Soins Périphérique à Nayega

KOZAH 3

LUTTE CONTRE L'EXTREMISME VIOLENT

LES ACTEURS À L'HEURE DU BILAN POUR DE NOUVELLES PERSPECTIVES EN 2024



M. Sami Essokudjowu Pissiyou, Député-Maire



Photo de famille des participants

L'exécutif communal de Kozah 3, conduit par M. Sami Essokudjowu Pissiyou, Député-Maire, Président des Comités cantonaux de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent (CCPLEV) dans sa commune, a rencontré les membres des comités de Kpinzindè et d'Awandjèlo, le mercredi 10 janvier 2023. C'est au centre social de Kpinzindé qu'il a eu la première rencontre, suivie d'une seconde dans l'après-midi, à Awandjèlo dans la salle de délibération de la Mairie. Il a ainsi pu rencontrer les différents acteurs concernés desdites localités, avec l'idée de faire le bilan des activités menées dans le cadre de la lutte contre l'extrémisme violent, dans sa commune, au cours de l'année 2023, et de

définir de nouvelles perspectives pour l'année 2024.

Ces rencontres ont été élargies à tous les gardiens et dépositaires des us et coutumes des deux cantons, aux leaders religieux et représentants de la société civile, aux forces de défense et de sécurité, ainsi qu'à toutes les différentes couches de la société des différents cantons de la commune de Kozah 3. A travers des discussions bien animées et des débats constructifs, les deux rencontres ont permis à ces acteurs impliqués dans la lutte contre l'extrémisme violent d'échanger sur les progrès déjà réalisés en matière de prévention et de lutte, sur les meilleures approches pour construire la paix et renforcer la cohésion sociale au sein de la commune. L'objectif étant de

contribuer efficacement au processus de développement de la commune. De ce fait, les parties prenantes ont défini des stratégies pour l'année en cours. Ces stratégies sont censées améliorer la coordination de leurs actions de lutte contre les différentes gangrènes qui minent la société et qui concourent à la fragilisation de la cohésion sociale.

Le Comité cantonal de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent (CCPLEV) est le démembré du Comité interministériel de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent (CIPLEV), un cadre de réflexion institué par le chef de l'Etat Faure Essozimna Gnassingbé, pour prévenir et lutter efficacement contre l'extrémisme Violent au Togo.

TCHAMBA 3

LES LEADERS COMMUNAUTAIRES DE BALANKA RENSEIGNÉS SUR LE PROJET PURS

L'exécutif de la Commune de Tchamba 3 a rencontré les leaders d'opinion du canton de Balanka pour une sensibilisation suivie d'échanges sur le Programme d'Urgence de Renforcement de la Résilience dans la région des Savanes (PURS). Une activité qui s'inscrit dans la démarche visant à consolider le vivre ensemble, à lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent dans les régions septentrionales du Togo. C'est la salle de réunion et de spectacle de la Bibliothèque Fernanda Warawoul de Balanka qui a servi de cadre à cette rencontre qui a mobilisé le maire et son adjoint, le SG, le conseiller,

le régent du canton, les chefs de villages, de quartiers et de service, les représentants du CCD et des CVD, les responsables de la chambre de métiers, les femmes leaders et plusieurs invités.

Pour l'exécutif, aucun effort n'est à ménager pour prendre à bras le corps ce joyau subterfuge de la précarité de paix et de sécurité de nos jours. Il s'agit de mieux coordonner les actions permettant de renforcer la résilience des populations sur tous les plans (sécuritaire, social, sanitaire ou encore économique). C'est à cet effet que les travaux de groupes par localité ont été effectués et

présentés définissant les besoins par localité et par domaine.

A l'issue des échanges entre les autorités et la communauté, le représentant du CIPLEV a sensibilisé les participants sur le terrorisme et l'extrémisme violent. Après avoir présenté les difficultés rencontrées, il a rappelé l'importance des valeurs et comportements à adopter pour bouter ce fléau hors des territoires au Togo. Pour appel, ce programme s'inscrit dans la Feuille de Route Gouvernementale (2020-2025) et vise à aménager les pistes rurales pour le désenclavement des localités de la région des Savanes.



Vue partielle des participants

GOLFE 3

CONTRE LA DEFECCATION A L'AIR LIBRE

DES LATRINES PUBLIQUES MODERNES OFFERTES AUX POPULATIONS DE MASSOUHOUIN

Le 1er adjoint au maire de Golfe 3, M. Hathedema Nonon Saa a remis officiellement les clés des latrines publiques au chef quartier de Massouhouin au cours d'une cérémonie.

Ces latrines qui ont été réalisées grâce aux fonds FACT (Fonds d'Appui aux Collectivités Territoriales) étaient une demande des populations de cette localité. Aujourd'hui, les premières autorités de la mairie de Dourmassé (Golfe 3) ont tenu parole, en mettant à disposition de cette population ces latrines publiques qui sont gérées par les Comités de Développement de Quartiers (CDQ).

Dans son allocution de circonstance, le 1er adjoint au maire, représentant le maire Kamal Adjayi, s'est attardé sur la bonne gestion de cette nouvelle infrastructure. Quant au Chef quartier de Massouhouin, il a remercié le conseil municipal pour ses actions à l'endroit de sa localité. Tout en leur demandant de continuer dans ce sens, en se penchant sur d'autres problèmes qui minent la localité. Même son de cloche du côté du représentant de la population, qui a applaudi ce geste. Car, il vient résoudre un grand problème, celui de la défécation à l'air libre, une pratique qui est source de maladies. Il faut noter que cette réalisation s'est faite grâce aux fonds FACT gérés par l'ANADEB qui a suivi de bout en bout les travaux.



Cérémonie de remise des clés des latrines publiques aux populations de Massouhouin

TANDJOUARÉ 1

PROMOTION DE LA GOUVERNANCE INCLUSIVE

LES ACTEURS DU PROJET OUTILLÉS SUR DIVERS CONCEPTS LIÉS AUX CONTRIBUABLES ET AUX TAXES

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet " Renforcement de la société civile pour la promotion de la gouvernance inclusive" dans les 16 communes de la région des Savanes, piloté par Plan International, une série d'activités de suivi et de renforcement des capacités a été organisée à l'intention des groupes de plaidoyer et des associations de contribuables. Lors de la première journée, les participants ont été sensibilisés sur les démarches du plaidoyer, avec un accent particulier sur les rôles et responsabilités des comités de plaidoyer. Des discussions ont eu lieu autour du plan d'action, notamment sur les activités réalisées, les difficultés rencontrées et la reprogrammation des activités non-réalisées.

La deuxième journée, qui a réuni les contribuables, collecteurs de taxes, chargés de recouvrement et régisseurs, a permis de clarifier la définition du contribuable ainsi que ses droits et devoirs. Les participants ont également été sensibilisés par l'équipe du projet sur l'importance des taxes et redevances pour le développement de la commune de Tandjouaré 1.

Notons que ces séances de suivi renforcent les comités en place et permettent de mesurer le niveau de satisfaction des

jeunes, des femmes et des personnes handicapées à l'égard de la gestion communale.



TCHAMBA 1

AMÉLIORATION DE LA CONNECTIVITÉ ET DES PAIEMENTS DIGITAUX

LES ACTEURS ÉVALUENT LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX DU PROJET

Des consultants mandatés par la Cellule de Mise en œuvre du Compact Togo (CMC-Togo) ont échangé, le jeudi, 11 avril 2024, avec les différents acteurs de développement de la commune de Tchamba1. La rencontre s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des projets d'amélioration de la connectivité et d'accélération des paiements digitaux, financés par le Millennium Challenge Corporation (MCC).

Il a été question de réaliser l'étude d'éventuels impacts environnementaux et sociaux dans l'exécution desdits projets. La rencontre

a également permis de déterminer les mécanismes et paramètres à prendre en compte, en vue de leur réussite. Les échanges ont principalement porté sur l'exécution des travaux relatifs au projet de connectivité et sur les avantages d'une bonne connectivité et de la disponibilité des terminaux de paiement électronique. Tous ont convenu de la nécessité d'améliorer ces deux services, tout en veillant à minimiser les impacts socio-environnementaux.

Pour le chef de la délégation, M. Seniou Djao, l'ambition du gouvernement est d'offrir une connexion internet haut débit à au moins 95 %

de la population, d'ici 2030 et de développer plusieurs outils d'e-paiement, afin de faciliter le quotidien des citoyens sous diverses formes. Le maire de la commune de Tchamba1, M. Ousmanou Katafara, a exprimé sa gratitude au gouvernement pour ces initiatives tout en réaffirmant sa disponibilité et celle de l'ensemble du conseil municipal à contribuer à la réussite de ces projets à Tchamba. Les chefs traditionnels, les conseillers municipaux, des responsables des différents services techniques déconcentrés de l'État et les OSC, ainsi que des agents de la mairie ont participé à ces échanges.



ASSOLI 1

PROMOTION DE L'ÉDUCATION : UN BÂTIMENT SCOLAIRE RÉCEPTIONNÉ A L'EPP AZODIDÈ

L'Ecole Primaire Publique (EPP) Azodidè, un établissement situé dans le canton de Bafilo, vient de bénéficier d'un bâtiment scolaire composé de trois classes plus bureau et magasin, à l'actif de la municipalité d'Assoli 1.

La cérémonie de réception de bâtiment scolaire, organisée le 23 janvier 2024, par l'ANADEB en collaboration avec la Mairie d'Assoli1, a connu la participation de l'adjoint au maire, M. Aboubakar Hassemou, d'une délégation de l'antenne régionale de l'ANADEB Kara, conduite par son chargé des infrastructures, M. Balakiyéme Adewi, du chef de canton de Bafilo, de quelques conseillers municipaux et des répondants de l'entreprise (le groupe SC2A) ayant assurée les travaux. Évalué à un coût global de 20.000.000 FCFA, cet ouvrage est construit grâce aux Fonds d'appui aux collectivités territoriales (FACT 2022). Les travaux de construction de ce bâtiment ont été confiés à l'Agence Nationale de Développement à la Base (ANADEB). De l'avis de ces représentants à la cérémonie de remise, cette nouvelle construction permettra l'augmentation de la capacité d'accueil de l'école, tout en améliorant les conditions d'apprentissage des élèves.

Après la visite du bâtiment, les participants se sont réjouis de la qualité de l'ouvrage, à l'exception de quelques défauts ou manquements mineurs constatés puis mentionnés dans le procès-verbal de réception pro-

visoire et qui seront corrigés dans un délai d'un an.



Réception d'un bâtiment scolaire à Assolie 1

PURÉE DE PIMENT



92-12-44-41

TONE 3

PROMOTION DES ALTERNATIVES AUX INTRANTS CHIMIQUES

DES JOURNALISTES DES SAVANES OUTILLÉS POUR SENSIBILISER LES PRODUCTEURS



Photo de famille Des journalistes des savanes avec le Maire Tône 3

Le Centre de Formation Rurale de Tami a prêté son cadre à la formation de vingt-cinq journalistes issus de la presse écrite et des radios de la région des Savanes sur la toxicité des pesticides et la lecture des étiquettes sur les boîtes de pesticides, le lundi 17 Juin 2024. Initiée par le Réseau National des Acteurs de l'Agro-écologie du Togo (RéNAAT) avec l'appui d'Agronome et Vétérinaire Sans Frontière (AVSF) et Terre et Humanisme France, cette troisième édition s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du projet « Promotion des alternatives aux intrants chimiques » (PAIC).

D'après le maire de la commune de Tône 3, Nanmoupa DOU-TI, « l'utilisation des produits

chimiques de synthèse, comme les herbicides et les fertilisants par les paysans, prend de l'ampleur avec les conséquences désastreuses sur la santé humaine, animale et sur l'environnement. Il est donc impérieux de penser à une alternative pour assurer la survie de la nature et des générations à venir... »

Ainsi, cette formation vise à contribuer à la promotion des intrants organiques dans la production agricole, pour fournir des aliments sains qui préservent la santé des consommateurs et de l'environnement. Il s'agit, plus spécifiquement, de prévenir les risques d'utilisation des pesticides et d'informer les acteurs sur le cadre législatif existant sur la commercialisation et l'utilisation des intrants

chimiques de synthèse et leurs impacts. Les participants ont été sensibilisés également sur les différentes alternatives agro-écologiques à l'utilisation des intrants chimiques.

Trois modules ont été communiqués aux participants à savoir : la classification et dangers des produits phytosanitaires, le règlement phytosanitaire sur les pesticides au Togo et l'utilisation rationnelle et sécuritaire des pesticides.

Pour le moment, le coordinateur du ReNAAT, Koami BOKODJIN, a exhorté les journalistes à sensibiliser les populations pour un changement de comportement pour une meilleure résilience aux changements climatiques et pour la production des aliments sains au profit du consommateur.

OTI-SUD 2

REPONSE AUX URGENCES MEDICALES : L'ETAT DOTE L'USP DE TAKPAMBA D'UNE AMBULANCE COMMUNALE

LA COMMUNE D'OTI-SUD 2 A BÉNÉFICIÉ D'UNE AMBULANCE COMMUNALE POUR L'UNITÉ DE SOINS PÉRIPHÉRIQUE (USP) le 25 janvier 2024. Ce don, une initiative du ministère de la santé, vise à améliorer considérablement la prestation des soins de santé dans la commune de l'Oti-Sud 2.

La cérémonie de remise de cette ambulance communale s'est déroulée en présence des représentants des services déconcentrés de l'Etat, sans oublier le Secrétaire Générale de la préfecture de l'Oti-Sud (représentant le préfet de l'Oti-Sud), le maire de la commune de l'Oti-Sud2 et son adjointe, les responsables de la Direction Préfectorale de Santé (DPS), des chefs cantons et autres invités. Tous ont marqué de leur présence, témoignant de l'importance de cette cérémonie.

Les USP de la commune, en tant qu'établissements de santé de première ligne, jouent un rôle crucial dans la prestation des soins médicaux à la population locale. Cependant, le manque d'un moyen de transport adéquat limite souvent leur capacité à répondre aux urgences médicales. L'acquisition de cette ambulance est donc un atout précieux pour ces USP. Équipée d'aspirateur, d'une bouteille d'oxygène et bien d'autres matériels, Cette ambulance va permettre, désormais, d'assurer le transport rapide et sécurisé des patients vers les hô-

pitaux régionaux, en cas d'urgence. Cela va réduire considérablement les délais d'intervention et augmenter les chances de survie des patients dans des situations critiques. Dans son intervention, après les mots de remerciement et reconnaissance des autorités locales, le DPS Oti Sud, représentant le ministère de la santé, a souligné l'engagement du gouvernement à améliorer l'accès aux soins de san-

té, surtout dans les zones rurales. Il a également salué la coopération entre les différentes autorités locales et a exprimé sa gratitude envers tous ceux qui ont contribué à la réalisation de ce projet. Il a terminé en invitant les responsables sanitaires et les autorités locales à veiller, comme ils l'ont promis, au bon fonctionnement de cette ambulance pour le bonheur de tous.



KPÉLÉ 2

FACILITATION LE FLUX COMMERCIAL

BIENTÔT UN NOUVEAU MARCHÉ À GOUDÉVÉ



Nouveau marché à Goudévé

Le site devant abriter le nouveau marché de Goudévé, dans la commune Kpélé2, a été remis par les autorités, le mardi 02 avril 2024, aux entreprises en charge des travaux de construction. Ce site accueillera, d'ici cinq (05) mois, la construction de huit (08) hangars de type cantonal, de deux (02) magasins de stockage, d'un bloc de latrines modernes et de la réalisation d'un forage photovoltaïque avec adduction d'eau. Ces ouvrages marchands à réaliser ont été financés par le gouvernement à hauteur 111.984.860 FCFA, à travers le Programme d'appui aux populations vulnérables (PAPV) piloté par l'Agence Nationale d'Appui au Développement à la Base (ANADEB).

ables (PAPV) piloté par l'Agence Nationale d'Appui au Développement à la Base (ANADEB).

Au cours de cette cérémonie, le Maire de la commune Kpélé2 a rendu hommage au Chef de l'État, Son Excellence Faure Essozima Gnassingbé, pour ses actions multiformes dans la commune Kpélé2 en matière de la promotion et de l'épanouissement de la population à la base.

Pour le succès de ce projet, le Coordonnateur régional de l'ANADEB Plateaux a invité la communauté à s'impliquer davantage dans le suivi des travaux de construction, qui vont bientôt

démarrer. Pour la circonstance, le Secrétaire général de la préfecture M. Arimou Saboutou, représentant madame le Préfet de Kpélé, a exhorté la population de Goudévé et de ses environs à adhérer à la politique et à la vision du chef de l'État pour le développement de la préfecture de Kpélé, en général, et de la commune Kpélé2, en particulier.

Enfin, la représentante des femmes du marché de Goudévé a remercié le chef de l'État pour ce joyau qui leur est offert pour faciliter le flux commercial, afin d'améliorer le niveau économique de la population.

HAHO 1

CONSTRUCTION DES UNITES DE COLLECTE, TRI ET RECYCLAGE DES DECHETS MENAGERS

L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DU PROJET ÉVALUÉ PAR LES ACTEURS À NOTSÈ

Une réunion d'échange sur l'impact environnemental et social du projet de construction des unités de collecte, de tri et de recyclage des déchets solides ménagers au Togo mobilisé, le 03 Avril 2024 à Notsè, les responsables de la société Green Industry Plast-Togo (GIP-Togo) et les acteurs clés de la commune Haho 1. Il a été question, pour eux, de circonscrire les problèmes environnementaux et sociaux que pourraient engendrer ce projet.

Dans le souci de mener à bien le projet de construction des unités de collecte, de tri et de recyclage des déchets solides ménagers, porté par la société GIP Togo, une rencontre a été organisée, le 03 Avril 2024 à la Maison de la femme de Notsè, afin d'étudier l'impact environnemental et social de ce projet pour la ville de Notsè. Elle s'est déroulée en présence des différents acteurs, notamment le représentant du préfet de Haho, le 2e adjoint au maire, le Secrétaire général de la commune Haho 1, les responsables des différentes structures de pré collecte des ordures, les représentants des CDQ et CDD et d'autres acteurs concernés. L'objectif de cette rencontre était d'évaluer les problèmes environnementaux et sociaux qui pourraient découler de la mise en œuvre de ce projet. Une initiative qui consiste à collecter, trier,

et recycler les différents déchets, notamment les déchets plastiques, organiques, d'équipements électriques et électroniques, afin de les transformer en engrais, en objets de valeur plastiques, etc...

Ouvrant les travaux de cette activité, le représentant du préfet de Haho a exprimé sa reconnaissance envers la société GIP-TOGO, pour l'initiative de ce projet. Il a ensuite incité les différents acteurs à plus d'implication pour sa concrétisation.

Le directeur General de STADD, pour sa part, a fait lumière sur ce projet, en montrant ses avantages,

notamment la création des emplois, la propriété de la ville et bien d'autres.

A cet égard, le 2e adjoint au maire a salué et encouragé les initiateurs de ce projet, tout en invitant les différents acteurs à plus d'engagement pour la réussite du projet.

Les différents avis, doléances et recommandations des acteurs présents ont été recueillis par le consultant du cabinet BTEDE, afin d'élaborer une bonne stratégie pour la réussite du projet, qui est une belle initiative. Car, non seulement il va œuvrer pour l'assainissement mais aussi il créera de l'emploi.



Vue partielle des participants

TCHAOUDDJO 3

PROMOTION DES ACTIVITES SOCIO-CULTURELLES ET RECREATIVES

UN CENTRE COMMUNAUTAIRE RÉCEPTIONNÉ PROVISOIREMENT À KÉMÉNI



Centre communautaire à Kéméni

Après Aléhéridè (et bientôt Amaïdè et Kolina), c'est Kéméni qui hérite d'un centre communautaire destiné aux activités socio-culturelles et récréatives, aux réunions, hébergement et autres. La cérémonie de réception provisoire de cet ouvrage s'est tenue, le lundi 13 mai 2024 à Kéméni, sous la supervision d'une équipe de l'Agence Nationale de Développement à la Base (ANADEB) conduite par son coordonnateur régional, M. Holali AYASSOU. On y notait la présence d'une délégation de la mairie avec à sa tête le maire Agoro Sansani Tchadre, du patron de l'entreprise AMT, M. Agban Amavi, du régent chef du canton de Kéméni, M Tiguégnawé. Tchakpedeou, tous mo-

bilisés aux côtés des populations du canton.

La réalisation de ce projet socio-culturel par la mairie d'Aléhéridè (commune de Tchaoudjo3), a été possible grâce aux Fonds d'Appui aux Collectivités Territoriales (FACT 2021).

Le régent du canton de Kéméni, intervenant au nom de la population, a témoigné sa gratitude au chef de l'Etat et à son gouvernement, pour l'accompagnement des communes à travers le FACT. Il a également salué les efforts des autorités locales dans cette initiative.

Le coordonnateur régional de l'ANADEB et le maire de la commune Tchaoudjo3, ont saisi l'occasion pour convier la population à l'entretien et au bon usage de

cet ouvrage qui leur est destiné. Le maire a promis de s'investir dans le sens de l'équipement matériel et technique progressif des locaux, autant que faire se peut.



Maire de la commune Tchaoudjo 3, Vice-président de la région centrale



LA VOIX UNIE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES TOGOLAISES

10 avantages pour les membres

- 1- Faire partie de la grande association des communes du Togo.
- 2- Accéder à une plateforme de ressources et de connaissances basées sur des échanges d'expériences et des travaux scientifiques.
- 3- Bénéficier de l'assistance de la FCT dans le dialogue avec le gouvernement sur les questions cruciales liées à la décentralisation et à la gouvernance locale.
- 4- Renforcer votre capacité de leadership et de gestion en participant à nos programmes.
- 5- Rester connectés en permanences avec vos pairs de la sous-région, en Afrique et au-delà.
- 6- Bénéficier d'échanges d'expériences et d'apprentissage à travers les grandes rencontres nationales et internationales.
- 7- Porter votre voix dans toutes les instances nationales, régionales, continentales et mondiales qui traitent des questions de décentralisation, de gouvernance et de développement local.
- 8- Profiter des différents réseaux sociaux de la FCT pour faire le marketing territorial de vos communes.
- 9- Bénéficier d'une aide dans la recherche de financements pour vos activités.
- 10- Contribuer à la dynamique de l'intégration africaine à travers la coopération décentralisée entre collectivités locales.

Solidarité - cohésion - transparence

UNE SESSION PROMeut LES BONNES PRATIQUES ISSUES DU PROJET CENTRE DE PROMOTION FÉMININE À OGOU1

.....

La Faïtière des Communes du Togo a organisé, le 12 avril 2024 à Atakpamé, une session de partage d'expériences et de bonnes pratiques issues du projet « Centre de promotion féminine à Ogou1 et égalité femmes-hommes dans les Communes du Togo ».

Cet événement a réuni la commune Ogou1 (ville pilote) et les communes de rayonnement du projet, notamment Zio1, Tchaoudjo1, Kozah1 et Tône1. Pour poursuivre cette dynamique, la Faïtière des Communes du Togo (FCT) a organisé, le vendredi 03 mai 2024, un atelier national d'échanges entre le maire de la ville pilote (Ogou1) et ses homologues des autres communes concernées, dans la salle de délibération de ladite commune. Cet atelier vise à partager les expériences et bonnes pratiques du projet Ogou1 en matière de lutte contre les Violences Basées sur le Genre (VBG) avec les communes partenaires, afin de renforcer les partenariats entre les municipalités, l'État, les partenaires et les organisations de la société civile, pour une meilleure coordination

des actions sur le terrain. Dans son allocution, la Présidente de la Faïtière, Mme Yawa Kouigan, a rendu hommage au Chef de l'État, Son Excellence, Faure Essozimna Gnassingbé, pour son engagement en faveur de l'égalité femmes-hommes et de la lutte contre les VBG, à travers les politiques et les lois. Elle a souligné l'importance de l'implication d'Ogou1 dans cette session de partage d'expériences et de bonnes pratiques sur le projet relatif à la construction du centre de promotion féminine et l'égalité femmes-hommes dans les communes du Togo. Elle a également mis en avant le partenariat entre l'Association internationale des maires francophones (AIMF), l'Union européenne et la FCT, dans la mise en œuvre de ce projet, depuis mars 2023, dans les cinq communes

chefs-lieux de régions. De son côté, M. Toyo Yao, 2e Adjoint au maire Ogou 1, a souligné que cette rencontre a permis d'évaluer l'état d'avancement du projet, avant d'insister sur les lacunes identifiées et ses réussites. Ce qui a permis d'ajuster les actions pour atteindre les objectifs fixés. Cette collaboration entre la faïtière des communes du Togo, la commune Ogou1, l'AIMF, et l'Union européenne, témoigne de l'engagement collectif en faveur de l'égalité des sexes et de la lutte contre les VBG au Togo. Le projet « Centre de promotion féminines à Ogou 1 et égalité femmes-hommes dans les communes du Togo » est issu du partenariat stratégique entre l'Association internationale des maires francophones (AIMF), l'Union européenne à travers le fonds de coopération et la FCT.



Yawa A. Kouigan, Ministre de la Communication, des médias et de la culture, Présidente de la Faïtière des Communes du Togo, Maire de la commune Ogou 1.



Vue partielle des participants

Renforcer le lien de fonctionnalité entre maires et partenaires de lutte contre les VBG

Dans le cadre du projet « Centre de promotion féminine à Ogou1, la Faïtière des Communes du Togo (FCT) entend jouer son rôle de veille à la bonne gouvernance locale et à l'application des textes au bénéfice de la population. A cet effet, elle a organisé, vendredi 29 mars 2024 à Lomé, un atelier national de plaidoyer et de renforcement du lien de fonctionnalité entre les maires et les partenaires impliqués dans la lutte contre les violences basées sur le genre (VBG) au Togo. L'objectif est de permettre aux maires de maîtriser leur rôle dans la chaîne de gestion des interventions en matière de lutte contre les VBG. La rencontre a permis de présenter aux participants le cadre juridique, institutionnel et les mécanismes de lutte contre les VBG, de faire l'état des lieux de ces violences et leur

prise en charge par l'État et les structures impliquées. Également, les participants ont eu droit à un exposé sur le fonctionnement des centres d'écoute, afin d'identifier le rôle des municipalités dans l'écosystème des acteurs de lutte contre les VBG. Selon M. Abdouh-Moumouni Adam, coordonnateur national du projet relatif au centre de promotion féminine à Ogou1, l'insuffisance d'information et de formations sur les textes, l'accès limité des femmes aux ressources, l'analphabétisme, l'absence de capacités de décision pour planifier les naissances, le poids de certains codes de la famille sont, entre autres, les facteurs de violences faites aux femmes dans la société. Et pour corriger cette situation, il faudra mener des actions concrètes et urgentes, en vue de promouvoir l'autonomisation de la

femme dans les communes du Togo. « Nous avons constaté que dans les communes, il y a un déficit de communication entre les maires, les actions de l'État, puis les organisations de la société civile, qui travaillent pour la lutte contre les VBG. Pour cet atelier, c'est de voir ensemble, en termes de synergie, quel rôle les maires doivent jouer en complémentarité de ce que l'État et la société civile ont déjà fait sur le terrain, pour qu'on puisse avoir une synergie d'actions et la coordination des thématiques basées sur le genre, pour le bien-être des populations », a souligné M. Adam. Il a fait savoir que la lutte contre les VBG s'est intensifiée, au cours de ces dernières années au Togo, et a abouti à la condamnation de 228 personnes pour cause de violences sexuelles sur les femmes et filles.



Photo de famille

CELEBRATION DE 8 MARS, JOURNEE DE LA FEMME NOUVELLE DYNAMIQUE

son assemblée générale. Plusieurs activités étaient à l'ordre du jour, pour consolider l'organisation et définir les orientations futures à suivre.

Cette rencontre du Réseau des Femmes Elues Locales (REFELA) s'est tenue sous le thème « mobiliser les ressources en faveur de l'égalité du genre : enjeux et perspectives pour les collectivités territoriales au Togo ». Elle vise à mobiliser les ressources pour le financement des projets de promotion de l'équité et d'égalité genre, à partager les expériences entre les femmes élues locales sur les moyens d'accéder à la parité aux prochaines élections au Togo, à faire le bilan des activités du réseau, puis renouveler son bureau.

L'ouverture des travaux a été assurée par le représentant du ministre en charge de de l'Administration territoriale, M. Siangou Koumtchane.

A l'occasion, le représentant du maire de la commune du Golfe 4 a salué l'effort du REFELA qui réunit les femmes élues locales autour des sujets importants, pour faire d'elles des actrices dynamiques du développement.

Dans son intervention du moment, la présidente du REFELA, Mme Touni Koubonou,

Maire de Doufelgou 2, a rappelé les réalisations du réseau, depuis son élection le 08 Mars 2021. Elle a tenu à féliciter tous les collaborateurs qui ont contribué à ce que son mandat soit riche en réalisations. Parlant de l'importance du thème choisi, eu égard aux nouveaux défis qui s'imposent, la présidente du REFELA explique : « Le thème est capital car, la recherche de ressources et leur disponibilité permettent à la femme d'être autonome et de soutenir son conjoint dans le foyer, éventuellement pour les besoins de la famille. Les communications sont axées sur la recherche, la gestion des moyens pour être financièrement indépendantes ».

Allant dans le même sens, la représentante de la faïtière, Mme Agbaglo, trésorière générale de la Faïtière des Communes du Togo, a émis le vœu que les différents exposés puissent

suffisamment outiller les participantes à faire face aux défis de leur mission. « Cette rencontre, qui a regroupé les femmes élues locales et soutenue par la FCT, est encore l'occasion d'insister sur la nécessité de créer une symbiose entre ces femmes. Et le thème adopté est crucial, étant donné que les femmes représentent une bonne partie de la population togolaise et se doivent d'être financièrement stables pour contribuer suffisamment au développement ».

Du reste, les participants ont formulé des recommandations devant faire l'objet de suivi et de plaidoyer auprès des autorités compétentes, à travers un plan d'action post activité.

En marge des activités, plusieurs produits locaux ont été exposés par les femmes élues entrepreneures, afin de montrer l'apport de la femme dans le développement économique local.



Quelques images lors de la célébration du 08 mars 2024

FEMME : REFELA-TOGO S'ENGAGE DANS UNE

REFELA-TOGO : Atelier de renforcement des capacités de l'équipe-pilote du REFELA-AO en techniques de plaidoyer

L'équipe-pilote du Réseau des Femmes Elues locales d'Afrique (REFELA) branche Togo a participé à un atelier de renforcement de capacités sur les techniques de plaidoyer au Burkina Faso du 06 au 10 février 2024. C'est une rencontre organisée dans le cadre du projet régional de « renforcement des capacités pour la décentralisation en Afrique de l'Ouest (ProDao) » de la Coopération technique Allemande GIZ à l'endroit des femmes élues locales d'Afrique.

Plus d'une quinzaine de membres de l'équipe pilote du Réseau des Femmes Elues locales de l'Afrique de l'Ouest (REFELA-AO) du Togo, du Bénin, du Burkina Faso, de la

Mauritanie, du Niger et du Mali ont pris part à cet atelier. L'objectif commun des femmes élues locales, c'est d'une part comment améliorer la représentativité des femmes au niveau des instances des postes de décision et des postes électifs au niveau local et général mais aussi comment faire changer certaines lois qui sont en défaveur de la femme. Cet atelier qui vise à renforcer le REFELA sur les stratégies et techniques de plaidoyer et du leadership féminin afin de mieux répondre aux besoins des élues locales des six pays vient à point nommé. Le ProDAO est un projet mandaté par le Ministère fédéral de l'Allemand de

la coopération économique et du Développement (BMZ) et mis en œuvre par la GIZ. Il a pour objectif de promouvoir le partage d'expériences et de bonnes pratiques dans l'opérationnalisation des réformes de la décentralisation et de l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base.



Photo de famille des participantes

Le REFELA Togo prend part à l'AG du REFELA-Bénin

Dans le cadre de la mise en place des organes dirigeants du REFELA-Bénin, le REFELA-Togo, représenté par Mme Magnim Koka, membre de l'équipe pilote REFELA Afrique de l'Ouest, a pris part, du 05 au 06 décembre 2023 à l'Hôtel JECO, dans la commune de Dassa-Zoumé (Bénin) à l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) du REFELA-Bénin. Elle est initiée pour fédérer les femmes élues conseillères autour des idéaux que prône

le REFELA-Bénin et pour partager avec les pays partenaires, les expériences et bonnes pratiques de participation des femmes à la gestion et au contrôle de l'exécutif communal. A cette occasion, le REFELA Togo a animé un panel d'échanges et de partage d'expériences sur la thématique, « initiatives et lois en faveur de la représentativité des femmes et l'accès aux ressources et aux services de base en Afrique de l'ouest : cas du Bénin, du Togo,

de la Mauritanie et du Burkina-Faso ? ». Pour tout, cette AGO a été un cadre de partage d'expériences avec les femmes élues représentantes de l'équipe pilote du REFELA AO appuyées par le Projet « Renforcement des capacités pour la Décentralisation en Afrique de l'Ouest » (ProDAO). Les pays bénéficiaires de ce projet sont : Togo, Mali, Burkina-Faso, Niger et la Mauritanie.

INTERVIEW



Gnavo Kokou Messan, Maire de la Commune de Vo 2

Q : Selon vous, quels sont les principaux atouts de votre territoire communal et pensez-vous que ces atouts sont suffisamment valorisés ?

R : La commune de Vo 2 possède plusieurs atouts dont les principaux sont liés à l'abondance de sites touristiques et à son économie locale diversifiée (agriculture, élevage, pêche, tourisme, artisanat et commerce). Vo 2 jouit d'une forte proportion de la diaspora très mobilisée, de l'existence de terres arables et propice aux investissements hôteliers et aux complexes touristiques ou

de détente. Dans cette commune historique, la population est jeune et dynamique. L'ensemble de ces atouts et potentialités sont cependant faiblement exploités. En cause, le manque de stratégie et de moyens nécessaires à leur valorisation. Il en résulte leur faible contribution au développement local.

Q : Quelle est la principale faiblesse du territoire ?

R : La principale faiblesse du territoire communal est le manque de ressources financières, à cause de la quasi-inexistence d'activités du secteur tertiaire, qui représentent généralement une forte part de l'assiette fiscale.

Par ailleurs, sa problématique de développement est caractérisée par une quasi-absence d'outils de planification et d'aménagement du territoire ; un accès limité aux services essentiels (santé, eau, assainissement, électricité, logement, espace vert, etc.) et une économie locale fragilisée par l'utilisation des moyens et procédés traditionnels de production, d'une part. Par l'insuffisance des infrastructures marchandes, des difficultés financières, l'impraticabilité en toute saison des voies, d'autre part. A ses défis, s'ajoutent la vulnérabilité des populations face aux effets du changement climatique, le manque d'emploi pour les jeunes, une gouvernance institutionnelle peu efficace, en raison du jeune âge

et des difficultés de mobilisation des ressources, etc.

Q : Selon vous, quels sont les secteurs prioritaires à développer ?

R : Les secteurs prioritaires à développer dans la commune sont notamment: l'agropastoral, les services de soins de santé de base, le tourisme et la culture, l'artisanat, l'eau et l'assainissement. D'autres secteurs, tels que l'hôtellerie, la formation professionnelle, le transport fluvial et l'industrie sont également pourvoyeurs de richesses.

Q : Quelles sont les actions prioritaires dans le plan communal de développement ?

R : Dans le PDC de la commune Vo2, nous avons ciblé certaines actions prioritaires dont on peut citer le renforcement de la gouvernance locale et du partenariat, l'amélioration de la mobilisation des ressources, la promotion d'un développement spatial sécurisé, la dynamisation des secteurs agro pastoral et halieutique. Nous retenons aussi parmi les actions à prioriser la réhabilitation des sites touristiques, l'amélioration de l'ouverture économique communale, la promotion du développement du capital humain, l'amélioration de l'accès aux services d'eau, d'hygiène et d'assainissement, la rationalisation de l'exploitation des ressources naturelles, l'amélioration





de l'accès à l'énergie durable, etc..

Q : Pouvez-vous nous parler de la politique communale liée au genre ?

R : La politique communale est bien sensible au genre dans une large mesure, en dépit du niveau d'évolution/d'étude peu élevé de la gente féminine. Que ce soit dans le domaine de l'éducation, d'égalité d'accès aux services publics et emplois, de participation citoyenne, de soutien aux femmes, des efforts se font avec l'aide de partenaires, pour ne pas laisser les femmes et jeunes filles de côté. Par ailleurs, à chaque instance de décision et de contrôle de la commune, une place de choix est réservée au genre féminin. De même, des accompagnements techniques et financiers lui sont apportés pour son autonomisation financière.

Q : La population est-elle impliquée dans la planification du développement communal ?

R : La participation et l'implication citoyennes sont un acquis dans la

commune. Que ce soit dans le processus d'élaboration du Plan de développement communal (PDC) ou dans la réalisation des projets de développement, la population est impliquée de bout en bout. Ce qui a valu à la commune d'être lauréate du Prix d'Excellence du Leadership Local dans la catégorie « Participation et Engagement citoyen » de la sous-région UEMOA, organisé par l'Observatoire international de la démocratie participative, le 10 août 2024. D'autres mécanismes sont également en train d'être progressivement déployés, pour renforcer la participation civique, notamment la mise en place d'un Bureau du Citoyen (BdC) ; la signature d'une charte de collaboration avec les acteurs de la société civile (ONG/Association, CVD, chefferie, secteur privé, etc.).

Q : Comment jugez-vous la situation de votre commune en matière de santé ?

R : La question de santé dans la commune reste problématique, d'après

le rapport diagnostic participatif d'avril 2023, dans le cadre de l'élaboration du PDC de Vo 2. En effet, pour une population de 24.396 habitants, répartie dans 09 villages, la commune Vo 2 ne dispose que de 08 centres de santé, dont 06 publics et 02 confessionnels ; tous des Unités de soins périphériques (USP). Bien que toutes les localités de la commune se retrouvent dans un Rayon Moyen d'Action Théorique (RMAT) de 5 km (norme définie par l'OMS). L'offre de soin de santé de qualité reste tributaire d'une insuffisance criarde de ressources humaines et matérielles/équipements de santé en quantité et en qualité.

Q : Comment imaginez-vous votre commune dans les années à venir ?

R : « A l'horizon 2033, Vo 2 est une commune plus accessible, attractive, résiliente et à gouvernance inclusive, offrant des services essentiels de qualité ». Telle est la vision de la commune déclinée dans notre PDC 2024-2028.

TRADITION ET CULTURE : LA COMMUNE DES LACS UN CENTRE DE FÂ

La commune des Lacs¹ se positionne désormais comme le carrefour des recherches culturelles et de la géomancie africaine. Le mercredi 15 mai 2024, un centre de formation sur le Fâ a été lancé officiellement par les autorités locales, en présence de plusieurs personnalités. Fier de l'aboutissement heureux de cette initiative, Me Alexis Aquereburu, maire de la commune Lacs1, a souligné que la ville d'Aného est un lieu de rencontres de plusieurs cultures, ville culturelle et culturelle, avec les différentes étapes d'une tradition de plus de 3 siècles et demi. Pour lui, ce centre est une école qui sera une lumière sur la commune. Car, le monde entier sera connecté. Il a invité les dignitaires et les trônes à travailler pour son rayonnement.

De ce fait, M. Akolly Amétokoro, responsable du centre et formateur, a remercié le maire de la commune Lacs1, pour cette ingénieuse idée. Il a précisé que le Fâ est une science divinatoire et la base de toute chose, qui trace le chemin aux guérisseurs. À l'en croire, quelle que soit la croyance, on peut apprendre et pratiquer le Fâ. Suite à une petite démonstration, il a conclu que le Fâ est source de bien-être social.

Il faut souligner que le responsable de ce centre est aussi auteur de plusieurs livres sur le Fâ, avec la publication de quatre tomes, dont un en anglais et les autres en français. M. Datè Tetevi-Benessan, préfet des Lacs, a remercié le maire pour cette belle initiative qui valorise la culture africaine et qui témoigne de l'origine du savoir-faire africain. Il a invité l'assistante à faire preuve de curiosité, en suivant ces cours sur le Fâ. Puisque, c'est une pratique qui trace le chemin à travers des prédictions journalières. Il se pratique de différentes manières, selon les religions. Il a invité les praticiens à respecter les règles du Fâ dans la vérité, avant de lancer officiellement le centre, avec le souhait que ses prouesses profitent à la communauté et contribuent au rayonnement de toute l'Afrique entière.



COQUES ET PERLES ABRITE DÉSORMAIS



Le **FÂ**

LIENS UTILS

Facebook FCT :

<https://www.facebook.com/FCT228>

CGUL AFRIQUE :

<https://www.uclga.org/?lang=fr>

La francophonie :

<https://www.francophonie.org/>

giz :

<https://www.giz.de/en/world-wide/26441.html>

AGENDA

QUATRIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE LA FCT :

Date : 14 novembre 2024

Lieu : hôtel Sancta Maria à Lomé.



Faïtière des Communes du Togo

Email : sefct2020@gmail.com / Tél : 93 82 43 62 / BP : 1298 LOME-TOGO

Cohésion-Solidarité-Transparence

